

LA COMPTABILITE ANALYTIQUE / CP4

DÉFINITION

La comptabilité analytique est un outil de gestion dérivé de la comptabilité générale qui consiste à classer les dépenses d'une structure selon des familles homogènes de destination, à des fins d'analyse.

En effet, alors que dans la comptabilité générale (par le plan comptable), les dépenses sont classées en fonction de leur nature (ce qu'elles sont), dans la comptabilité analytique, elles seront codifiées en fonction de leur destination (ce à quoi elles sont destinées, pour quoi elles ont été effectuées).

La comptabilité analytique se met en place par le biais d'une codification analytique : les dépenses seront, en plus de leur codification comptable (le plan comptable), codifiées en fonction des besoins d'analyse de la structure : cela peut être par projet (exemple du centre de santé ci-dessous), et/ou par bailleur, et/ou par lieu, et/ou par activité.

• • •

OBJECTIFS

- La tenue d'une comptabilité analytique permet d'extraire et d'agréger des données selon des critères définis (ex: toutes les dépenses concernant un projet, un bailleur, etc.)
- La comptabilité analytique permet une meilleure compréhension des coûts et est donc un outil de gestion pour les équipes opérationnelles d'une structure : l'information obtenue par la comptabilité analytique doit permettre de faciliter la prise de décision et d'améliorer l'efficacité d'une structure.
- Elle peut faciliter la réalisation de rapports pour des bailleurs.
- Elle est un outil de contrôle (permet de comparer la balance analytique à la balance générale).

• • •

CONDITIONS

Maîtriser les activités et les grands axes ou lignes budgétaires.
Faire apparaître le code analytique sur toute demande de décaissement.

• • •

RECOMMANDATIONS

La mise en place d'une comptabilité analytique implique la création d'un plan analytique qui découle de la définition interne des besoins d'analyse de la structure. Les besoins d'analyse de la structure doivent être définis de façon collective en impliquant les chargés de projets, les dirigeants et le service financier.

En effet, le plan analytique ne doit pas être une prérogative des services financiers.

C'est un outil d'analyse global pluri-annuel, qui doit par conséquent être relativement stable pour permettre le suivi et la comparaison des données. Il n'est cependant pas figé et doit pouvoir évoluer pour prendre en compte l'évolution des activités de la structure.

• • •

EXEMPLE

Des dépenses de plusieurs natures (matériaux, frais de personnel, location de véhicule...), effectuées par exemple pour construire un centre de santé, pourront être regroupées dans un même code analytique pour faciliter le suivi du coût complet de ce centre de santé.

Toutes les dépenses liées au centre de santé seront saisies avec le code analytique : CS

Un ensemble de dépenses pourra également être regroupé en fonction de l'origine des fonds : le bailleur de fonds.

Ces différentes codifications peuvent se combiner : un code analytique de, par exemple, 5 caractères, pourra contenir des informations sur l'activité (les 3 premiers caractères) et sur le bailleur (les 2 derniers caractères) :

« CS1UE » = Centre de santé 1 financé par l'Union Européenne

« CS2UE » = Centre de santé 2 financé par l'Union Européenne

« CS2AF » = Centre de santé 2 financé par l'Ambassade de France